



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2015-2016

Réunion du mardi 20 octobre 2015

Bulletin des interpellations et des questions orales

Commission des Affaires sociales

Sommaire

Pages

Interpellations

- *L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)*

de Mme Evelyne Huytebroeck

à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé

et à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille

et interpellation jointe

*L'association de la Commission communautaire française et de la ministre de l'Enseignement
en vue du renforcement de l'éducation sexuelle et affective à l'école
(Interpellation retirée en l'absence de l'auteur, excusé)*

de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille..... 3

*(Oratrices : Mme Evelyne Huytebroeck, Mme Fatoumata Sidibé, Mme Véronique Jamoulle,
Mme Dominique Dufourny et Mme Céline Fremault, ministre)*

- *Les besoins des jeunes en situation de handicap « de grande dépendance » et leur entourage*
de Mme Nadia El Yousfi
et interpellation jointe
L'état de la situation et perspectives
de Mme Caroline Persoons
à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées..... 6
(Oratrices : Mme Nadia El Yousfi, Mme Caroline Persoons et Mme Céline Fremault, ministre)

Question orale

- *Le plan de relance des entreprises de travail adapté*
de Mme Evelyne Huytebroeck
à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées..... 11
(Oratrices : Mme Evelyne Huytebroeck et Mme Céline Fremault, ministre)

Clôture..... 12

Présidence de Mme Dominique Dufourny, présidente

La réunion est ouverte à 14 h 40.

INTERPELLATIONS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

L'ÉDUCATION À LA VIE RELATIONNELLE, AFFECTIVE ET SEXUELLE (EVRAS)

DE **MME EVELYNE HUYTEBROECK**

À **MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ**

ET À **MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE**

ET INTERPELLATION JOINTE

**L'ASSOCIATION DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET DE LA
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT EN VUE DU RENFORCEMENT DE L'ÉDUCATION
SEXUELLE ET AFFECTIVE À L'ÉCOLE**

DE **M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN**

À **MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE**

Mme la présidente.- En l'absence de l'auteur, excusé, l'interpellation jointe est retirée.

La ministre Céline Fremault répondra à l'interpellation.

La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- La presse s'est fait l'écho de l'adoption, par le collège, d'un arrêté qui fait un premier pas en direction de la généralisation des animations Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras) dans toutes les écoles bruxelloises.

Toujours selon la presse, cet arrêté concrétiserait ce que vous nous aviez annoncé en janvier dernier, à savoir le versement de la totalité de la subvention permettant la réalisation de ces animations à la Fédération laïque de centres de planning familial (FLCPF).

À l'époque, vous nous indiquiez réfléchir à un système qui financerait directement les animateurs spécialisés dans la question de l'Evras au sein des fédérations. Est-ce ce système qui a été retenu ou la FLCPF est-elle simplement chargée de gérer ce budget en le réallouant aux différents centres qui assuraient jusqu'à présent ces animations ?

Lors de ce dernier débat, vous nous indiquiez également que vous travailleriez avec le Centre bruxellois de promotion de la santé (CBPS) afin d'établir un état des lieux en matière de ressources Evras et de besoins des écoles. Cette intention s'est-elle concrétisée ? Le cas échéant, quels enseignements en tirez-vous ?

Enfin, vous annonciez avoir pris contact avec le cabinet de la ministre de l'Enseignement pour étudier la possibilité d'une collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française sur ce dossier. Toujours d'après la presse, ce contact aurait abouti à un accord sur l'élaboration d'une cartographie des animations dispensées.

Confirmez-vous cette information ? Le cas échéant, comment cette cartographie sera-t-elle réalisée ? Comment s'articulera-t-elle avec le travail déjà effectué, notamment à travers l'outil Jade ? Enfin, d'autres formes de collaboration ont-elles d'ores et déjà été arrêtées ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- L'éducation sexuelle est un droit. En juin 2012 déjà, un tournant majeur est survenu avec l'adoption par la Fédération Wallonie-Bruxelles du décret modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire. Celui-ci inscrit l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras) dans les missions obligatoires de l'école.

Décréter ne suffit cependant pas pour que les choses avancent. Il faut effectivement faire en sorte que les écoles soient davantage compétentes pour mener à bien cette mission d'Evras. C'est l'ensemble de la communauté scolaire, avec le soutien d'intervenants extérieurs impliqués par l'Evras, qui doit être inscrite dans le projet global de l'école.

On ne répétera jamais assez que l'Evras est un outil fondamental de la construction de l'individu et de l'éducation citoyenne, puisqu'elle permet de libérer un espace de parole tolérant, respectueux et ouvert, où peuvent être abordées différentes questions essentielles comme le respect de soi et de l'autre, l'égalité homme-femme, le respect des différentes sexualités et de l'identité de genre. Elle permet en outre de déconstruire des stéréotypes, d'aborder différentes formes de violences, la sexualité, les relations amoureuses, la contraception et les maladies sexuellement transmissibles (MST).

C'est également un espace important pour susciter une réflexion critique et permettre à chacun de poser des choix éclairés et respectueux de chacun. Enfin, elle permet d'orienter les élèves, en cas de besoin, vers les services d'aide sociale ou médicale.

Il est donc temps de généraliser l'Evras dans toutes les écoles bruxelloises. Beaucoup d'experts s'accordent à dire que, pour être efficace, l'Evras doit être dispensée tout au long du cursus scolaire, école maternelle comprise, en s'adaptant aux préoccupations, à l'âge et au niveau de maturité des élèves.

Nous avons appris dans la presse l'adoption par la Commission communautaire française, en juin dernier, d'un arrêté qui, conformément à la déclaration de politique générale, fait un pas vers la généralisation des animations d'Evras dans les écoles de la Région bruxelloise.

Vous avez décidé d'augmenter les moyens quantitatifs et qualitatifs : 8.000 heures d'animation sont financées par la Commission communautaire française dans plus de 180 établissements scolaires, pour un budget de 300.000 euros. Ce dernier est un peu serré, compte tenu des besoins. C'est la raison pour laquelle vous avez décidé d'étoffer l'enveloppe, sous la présente législature, en fonction des besoins.

En effet, beaucoup d'écoles ne disposent pas de telles animations et des disparités existent entre les types d'enseignement. Il a souvent été avancé que l'enseignement général était beaucoup plus touché que l'enseignement professionnel, technique ou artistique, où les élèves sont plus précoces et adoptent des comportements sexuels à risque. Par ailleurs, les animations diffèrent selon les établissements

B.I.Q. N° 5 (2015-2016)

scolaires, au niveau du contenu de l'animation, de la taille et de la mixité des groupes qui suivent celle-ci, ainsi que de la fréquence. La question de la définition de ce contenu se pose donc.

Outre l'obligation et les moyens d'y répondre, il faut aussi que les mesures prises soient évaluées. Quelles mesures sont ou seront-elles prises pour que tous les élèves soient touchés par l'Evras ? Vous avez annoncé que l'enveloppe de 300.000 euros serait gérée par la Fédération laïque de centres de planning familial (FLCPF) afin d'en optimiser la gestion administrative. Qu'attendez-vous d'une telle rationalisation ?

Sur le terrain, des collaborations sont organisées entre centres de planning familial et associations. Où en est-on dans ce domaine ?

En 2003, il ressortait d'un état des lieux de l'Evras que 20% des jeunes de deuxième, troisième et quatrième années et l'enseignement secondaire n'avaient jamais participé à des animations d'Evras.

Existe-t-il des chiffres actualisés, permettant de refléter la réalité du terrain ?

Une vision claire, un recensement, des lieux de ressources, une juste répartition des tâches,... tout cela s'impose pour mettre en place des actions concrètes et répondre aux demandes du terrain. À cet égard, qu'en est-il de la cartographie prévue et tant attendue par tous ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jamouille.

Mme Véronique Jamouille (PS).- Je serai brève. Nous nous réjouissons bien sûr du fait que ce décret s'inscrive dans les missions de l'enseignement. J'aimerais me joindre aux questions posées par mes collègues et souligner deux points en particulier, qui me tiennent à cœur.

Qu'en est-il de l'état des lieux ? Y a-t-il eu une évaluation des ressources ou des besoins des écoles secondaires à Bruxelles ? Quelles écoles, plus que d'autres, sont-elles concernées ?

Sur la base de cette évaluation et de la volonté de généraliser, le budget est-il suffisant ou une augmentation de celui-ci est-elle prévue ?

Par ailleurs, un travail essentiel a été accompli avec les centres d'appui, de promotion de la santé ou de planning familial. Ce sont en effet eux qui peuvent aider les écoles à organiser cet enseignement, cette éducation. Des contacts particuliers ont-ils été pris pour développer ces partenariats entre le secteur associatif et les écoles ?

*M. Pierre Kompany, second vice-président,
prend place au fauteuil présidentiel)*

M. le président.- La parole est à Mme Dufourny.

Mme Dominique Dufourny (MR).- M. Van Goidsenhoven étant absent, je reprendrai les points principaux de son intervention, puisque beaucoup de choses ont déjà été dites par mes collègues.

Nous souhaiterions revenir sur l'arrêté du mois de juin dernier, qui généralise la tenue des séances d'information ou d'animation dans l'ensemble des écoles bruxelloises, puisque ce n'est actuellement pas le cas. Cette décision va avoir pour impact d'améliorer l'organisation de ces séances, via une centralisation du budget annuel de 300.000 euros alloué à cet effet.

Comment va s'organiser la répartition de ce budget, sachant que ce montant de 300.000 euros ne permettait pas d'offrir ces séances à l'ensemble des écoles bruxelloises ? En d'autres termes, comment allez-vous faire plus avec un budget similaire ?

Nous souhaiterions également connaître le calendrier qui a été établi pour les établissements scolaires qui n'ont pas encore eu la chance de bénéficier de ces heures d'animation ?

Un autre élément a attiré notre attention. Il s'agit de la volonté de vos services et de la ministre de l'Enseignement de créer une cartographie précise des animations dispensées : pouvez-vous nous indiquer quelles zones ont été définies en priorité, afin que les élèves qui n'en avaient pas bénéficié jusqu'ici puissent assister à ces séances de sensibilisation ?

Enfin, concernant l'implication de comédiens de la Ligue d'improvisation dans ce programme, il me semble important de connaître le degré de formation de ces artistes dans le cadre de ces actions. En effet, si l'engagement de comédiens peut paraître une méthode attractive pour promouvoir une meilleure éducation affective et sexuelle, l'aspect qualitatif de ces animations ne doit pas être négligé, afin de diffuser la meilleure information possible auprès des jeunes.

Par ailleurs, un outil informatique a été financé par la Commission communautaire française, afin d'obtenir une cartographie des animations Evras sur le territoire bruxellois. Vous annoncez il y a quelques mois que les premiers résultats seraient disponibles fin 2015. Qu'en est-il ?

L'objectif était de pouvoir visualiser où sont concentrées certaines animations et d'identifier les endroits où existe un véritable manque. Des données sont-elles déjà disponibles ?

M. le président.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Votre question touche à une thématique essentielle pour les jeunes Bruxellois. La généralisation des animations Evras est par ailleurs inscrite noir sur blanc dans l'accord de majorité en tant qu'objectif prioritaire.

*(Mme Dominique Dufourny, présidente,
reprend place au fauteuil présidentiel)*

Nous avons effectivement modifié les modalités de répartition du budget Evras. Auparavant, depuis 2013, un appel à projets diffus avait lieu pour tous les centres de planning familial bruxellois. L'administration de la Commission communautaire française analysait les demandes et l'argent était réparti en fonction des projets sélectionnés.

La méthode s'est avérée moyennement efficace, puisque nous avons effectué, avec l'administration et les fédérations des centres de planning familial concernés, une évaluation interne sur les résultats de l'appel à projets des deux dernières années.

Plusieurs dysfonctionnements nous ont poussés à changer le système. Il est difficile, pour les centres de planning familial, d'assumer des animations dans les écoles, ici et là, avec de petits subsides. Il était ainsi nécessaire de recentraliser certains éléments au sein des fédérations pour soutenir les centres de planning familial de façon significative.

La charge administrative consacrée à l'organisation des animations supplémentaires était lourde et non financée par les pouvoirs publics en tant que tels. Il n'y avait aucune démarche de cohérence entre les animations Evras et 5% du budget Evras de 2014 n'étaient pas absorbés.

Cela nous a semblé suffisamment pertinent pour modifier les lignes du système en place.

Il a été décidé d'octroyer directement les 300.000 euros à la FLCPF. La fédération pluraliste était bien entendu aussi associée au processus en tant que partenaire de la FLCPF. Une concertation a ensuite eu lieu entre les fédérations et les centres de planning familial. Après celle-ci, la FLCPF a transmis l'ensemble des conditions à respecter pour pouvoir bénéficier d'une subvention permettant d'effectuer des animations Evras dans les écoles.

Concernant la répartition des moyens, les fédérations se sont basées sur les priorités établies par le collège : échanges avec le monde associatif, cohérence entre les animations, liens avec la thématique du harcèlement et du respect entre les hommes et les femmes. La priorité était naturellement donnée aux projets déjà existants, pour ne pas mettre les centres de planning familial en difficulté.

La nouvelle mouture offre plusieurs avantages :

- développer des animations Evras sur toute la Région bruxelloise, avec une plus grande cohérence qualitative des animations, tout en organisant des synergies entre les animateurs ;
- développer l'aspect quantitatif et augmenter le nombre d'animations en Région bruxelloise ;
- permettre une évaluation intégrée. Tous les centres de planning familial bruxellois agréés par la Commission communautaire française doivent encoder les animations réalisées via l'outil Jade localisé au sein de la fédération ;
- consommer la totalité du budget.

Comment faire davantage avec le même montant ? Grâce au système rationalisé que nous avons mis en place, les animateurs des centres de planning familial sont davantage dans les écoles. La fédération réalise un travail administratif important qui permet de soulager les centres de planning familial, lesquels peuvent désormais se concentrer sur l'essentiel.

Le cadastre, grâce à l'outil Jade, nous a permis de recenser 8.456 heures sur l'année scolaire 2014-15. L'objectif est d'augmenter ce chiffre pour la prochaine année scolaire, après la rationalisation effectuée cette année. Il est logique de pouvoir tirer la plénitude de ce budget et je suis convaincue que tel sera le cas dès l'année prochaine.

Vous m'interrogez sur la cartographie des animations Evras. L'objectif est clair : avoir une vision précise et minutieuse de l'ensemble des animations Evras organisées chaque année au sein de la Région bruxelloise. Pour ce faire, il faut d'abord identifier les nombreux acteurs qui dispensent l'Evras : centres de planning familial, mais aussi centres psycho-médico-sociaux (PMS), services de promotion de la santé à l'école (PSE) et associations de terrain.

Comme je l'ai déjà souligné, j'ai financé le logiciel Jade, désormais implanté dans tous les centres de planning familial bruxellois. Il permet un encodage précis des animations effectuées, de leur contenu et des écoles touchées. L'objectif est que les centres PMS et PSE encodent leurs données via cet outil. Ainsi, nous disposerons d'une seule base de données Evras. Nous sommes en train de déterminer avec l'administration quelles asbl peuvent être considérées comme faisant des animations Evras en Région bruxelloise, afin qu'elles puissent, elles aussi, entrer leurs données via Jade.

Ainsi, nous disposerons d'une vraie cartographie, avec tous les acteurs concernés.

Il est évident qu'il faut travailler avec la ministre de l'Enseignement sur cette question, afin d'implanter cet outil de recueil de données. Comme dit dans la presse, nous sommes sur la même longueur d'ondes et les contacts entre les deux cabinets sont constants, afin de mettre en place cet outil le plus rapidement possible.

Une fois cette cartographie établie, nous connaissons précisément l'ensemble des écoles touchées et celles qui ne le sont pas, par commune et par quartier. Cette base nous permettra de généraliser les animations Evras de façon progressive dans l'ensemble des écoles bruxelloises.

Ce n'est qu'à partir de cette base que nous allons pouvoir fixer un calendrier de généralisation de l'Evras, en concertation avec la ministre de l'Enseignement. Il serait inimaginable de faire uniquement un calendrier des centres de planning familial de la Commission communautaire française pour généraliser l'Evras. Il faut que tous les acteurs concernés se mettent autour de la table pour fixer ce calendrier, et c'est ce que mon cabinet initie en ce moment.

J'ai effectivement souhaité que certaines asbl puissent également être financées sur des thématiques bien spécifiques, avec entre autres un axe fort consacré à la relation entre les hommes et les femmes, et notamment la lutte contre les stéréotypes genrés, mais aussi un axe relatif aux différentes violences relationnelles. C'est pour cela que l'idée d'un partenariat avec l'asbl Touche pas à ma pote a germé. Les contacts ont été établis au début de la législature et le projet a démarré en septembre dernier. Nous finançons ce projet à hauteur de 20.000 euros sur nos budgets initiative. Pas moins de 850 élèves seront touchés par ces animations au sein d'une quinzaine d'écoles bruxelloises.

L'idée est de travailler avec la Ligue d'impro au sein des écoles, afin de lutter contre les stéréotypes genrés. Pour rappel, l'asbl Touche pas à ma pote travaille déjà avec des acteurs de la Ligue d'impro. L'initiative n'a pas débuté parce que nous avons commencé à la subsidier. Le projet était imaginé tel quel au départ.

Ce sont de vrais comédiens professionnels et sensibilisés à la problématique. Ils bénéficient de formations en interne sur les thématiques à aborder, mais également de vrais cours pédagogiques avec une directrice d'école, partenaire du projet.

L'asbl Touche pas à ma pote travaille de concert avec la Fédération laïque des centres de planning familial, afin d'avoir une expertise extérieure sur les animations Evras. Cela n'aurait pas de sens de subsidier un projet associatif sans l'imbriquer dans ce qui existe déjà. Recréer un système parallèle serait dénué de sens. Tout est donc fait pour que les conditions soient optimales pour les jeunes qui bénéficient de ces animations.

Concernant la question sur la collaboration avec le Centre bruxellois de promotion de la santé (CBPS), qui ressort de la compétence de ma collègue Mme Jodogne, ministre de la Promotion de la santé, je peux vous livrer les éléments suivants. Un état des lieux des ressources matérielles et humaines a effectivement été réalisé par les dix centres locaux de promotion de la santé existants en Fédération Wallonie-Bruxelles, sous la forme d'une enquête. Celle-ci a donné lieu à la publication d'un rapport commun, ainsi qu'à la réalisation d'un catalogue des outils pédagogiques Evras, qui est disponible en ligne.

B.I.Q. N° 5 (2015-2016)

Il s'agit davantage d'une collecte de données qualitatives sur les besoins pédagogiques des animateurs. Cette enquête est donc parfaitement complémentaire avec la mise en place de Jade à Bruxelles.

L'enquête a été réalisée par le CBPS via la diffusion d'un questionnaire auprès de 150 acteurs.

Quelque 37 questionnaires ont été reçus, avec une grande représentation des centres de planning familial. Une concertation a ensuite été mise en place afin d'affiner les résultats quantitatifs au moyen de données plus qualitatives. Un groupe de discussion et trois entretiens semi-directifs ont également été réalisés auprès d'acteurs du milieu scolaire bruxellois.

Un groupe de concertation a ensuite été mis en place avec une dizaine d'acteurs diversifiés pour travailler différentes questions, en particulier celle des besoins des opérateurs, afin de participer à la généralisation de l'Evras. Les travaux de cette concertation sont en cours. Une journée de sensibilisation a également été organisée en partenariat avec la FLCPF, ainsi qu'une journée d'atelier-débat pour le groupe de concertation mis en place par le CBPS.

Sur la base de cette enquête, un premier aperçu des besoins exprimés par les acteurs peut être dressé :

- augmenter l'offre de formation pour les acteurs de l'Evras à Bruxelles, notamment sur la thématique de la diversité des genres, sur la question des infections sexuellement transmissibles (IST) et du sida, sur l'Evras en contexte multiculturel et sur la place des outils dans les animations d'Evras ;
- échanger sur les spécificités des différents organismes de l'Evras ;
- centraliser les ressources existantes en créant un répertoire ; envisager les liens entre les thématiques et les approches plus généralistes (éviter la stigmatisation) ;
- échanger sur les pratiques.

Nous travaillons donc déjà activement sur une série de ces préoccupations, notamment sur les échanges entre les différents acteurs.

Concernant la généralisation, je peux vous rassurer : nous allons pouvoir augmenter l'enveloppe de 300.000 euros pour l'année prochaine. Je vous réserve le montant de l'augmentation pour les discussions budgétaires, mais elle est significative.

Concernant le partenariat Evras/centres de planning, les choses se déroulent bien. Plusieurs projets vont être mis en place avec les asbl de terrain. Il était très important pour moi de monter les projets avec ces dernières. Une plate-forme a été créée au cabinet entre les différentes asbl et les centres de planning familial.

Plusieurs projets sont envisagés pour 2016. On parle notamment d'une journée de rencontre entre les asbl et les centres de planning familial, ou de la création d'une charte de l'Evras. En définitive, l'esprit est positif et les projets avancent bien.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo).- J'ai obtenu des réponses complètes. Nous poursuivrons cette discussion lors de l'examen du budget.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

LES BESOINS DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP « DE GRANDE DÉPENDANCE » ET LEUR ENTOURAGE

DE **MME NADIA EL YOUSFI**

ET INTERPELLATION JOINTE

L'ÉTAT DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES

DE **MME CAROLINE PERSOONS**

À **MME CÉLINE FREMAULT**, MINISTRE EN CHARGE
DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme la présidente.- La parole est à Mme El Yousfi.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Nous avons eu la chance de rencontrer dernièrement le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP). Ce mouvement citoyen a été créé il y a bientôt dix ans, à l'initiative d'assistantes sociales et de familles confrontées au manque de places d'accueil pour des jeunes avec un handicap de grande dépendance.

Cette rencontre fut riche en émotion et révélatrice de plusieurs problématiques touchant le jeune en particulier, ainsi que sa famille, qui ont été régulièrement évoquées en commission. En effet, entre 18 et 21 ans, la plupart des jeunes adultes se retrouvent sans solution d'accueil, à la maison 24 heures sur 24, car l'offre de services spécialisés est plus réduite que l'offre scolaire.

Il ressort des divers témoignages un manque de formation des intervenants face à la complexité des besoins des personnes plus lourdement handicapées, ainsi qu'un besoin criant de places adaptées. De plus, la méthode employée par ces professionnels dans ces services est inadaptée et absolument pas actualisée. Elle n'apporte pas les acquis nécessaires à tous ces jeunes pour évoluer.

En conclusion, il paraît indispensable d'assurer une formation de tous ces professionnels aux bonnes pratiques. À défaut, ce sont les parents qui doivent payer des formations, afin d'apprendre eux-mêmes à leurs enfants les bases et les clés d'apprentissage. Or, toutes les formations et tous les soins qui sont à la charge des familles ont un coût très élevé, parfois impossible à assumer. Le GAMP leur apporte une aide inestimable en ce sens, mais cette fonction doit surtout être assurée par les pouvoirs publics.

En effet, dans l'ensemble de la Belgique, et plus particulièrement en Région bruxelloise, l'offre de services pour les personnes handicapées de grande dépendance est largement insuffisante et inadaptée aux besoins spécifiques de celles-ci. Ces personnes lourdement handicapées ne trouvent pas de place dans les services existants ou, pire, sont exclues et restent pour la plupart à la charge de leur famille et de leurs parents vieillissants, avec peu ou pas d'aide à domicile.

Certaines situations sont humainement dramatiques :

- les parents - et en priorité les mères - sont contraints d'abandonner leur travail ;
- le manque de stimulation entraîne chez ces adultes des régressions rapides et la perte des acquis ;
- lorsque la famille est monoparentale ou économiquement fragilisée, les parents s'isolent socialement et s'appauvrissent.

Un autre problème pointé du doigt par les familles est celui de la difficulté d'obtenir un diagnostic médical pour leur enfant afin qu'il soit inscrit sur la liste de grande dépendance. Cela peut prendre de nombreuses années, en raison d'un manque de critères clairs et pertinents en la matière.

Nous avons eu l'occasion, en février dernier, de prendre connaissance de l'étude Les chiffres clés du handicap à Bruxelles, consacrée aux personnes de grande dépendance. Plusieurs constats ont été faits et vous avez également pris des engagements en la matière. Qu'en est-il des avancées sur le sujet ? Qu'en est-il des projets d'infrastructure ? Qu'en est-il de l'avancement du Plan grande dépendance ?

Quelle est votre position face à toutes les problématiques citées plus haut : la formation et la pratique actualisées, la nécessité de places adaptées et de critères clairs pour le diagnostic ? Qu'en est-il des accords de coopération avec la Flandre, qui disposerait de plus de places en la matière, et en ce qui concerne le transport ?

Quelle est l'aide que vous pourrez mettre en œuvre pour toutes ces familles, la plupart monoparentales, qui sont confrontées à ces difficultés au quotidien ? Le bouclage du budget approchant, une attention particulière à cette problématique pourrait-elle y être inscrite ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Persoons pour son interpellation jointe.

Mme Caroline Persoons (FDF).- Mes questions recourent celles de ma collègue puisque nous partageons, tous groupes confondus, le même intérêt pour cette question de la grande dépendance et des difficultés rencontrées par les familles.

Par ailleurs, le mercredi 23 septembre, lors de la rentrée parlementaire de la Commission communautaire française, le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) a, une fois de plus, programmé une rencontre avec les parlementaires.

Lors des rencontres avec le GAMP, nous sommes à chaque fois extrêmement touchés par les témoignages des mamans d'enfants handicapés. Il importe donc de relayer certaines de leurs questions ou suggestions et de faire le point sur la situation.

Mes questions porteront sur quatre sujets. Le premier concerne les modalités de fonctionnement du soutien à la grande dépendance. De nombreux enfants et adultes restent encore et toujours sur le carreau alors que d'une part, des places ont été créées par plusieurs associations et que, d'autre part, la Commission communautaire française tient mieux compte de la grande dépendance à travers le décret inclusion et la création de la « cellule grande dépendance ». Ceci étant dit, une telle liste ne résout rien du tout pour beaucoup de familles.

Combien d'enfants et d'adultes répertoriés comme grandement dépendants n'ont-ils pas de solution en termes d'accueil et d'hébergement ? Combien de personnes adultes sont-elles concernées ? En mars dernier, vous précisiez que les personnes de grande dépendance sont celles qui nécessitent un soutien journalier pour au moins six actes du quotidien et que 3.500 personnes répondaient à ce critère. Ces chiffres ont-ils pu être affinés depuis lors ?

Quels sont les critères qui permettent au service Phare (Personne handicapée autonomie recherchée) d'inscrire une personne sur la liste des personnes de grande dépendance ? Ne devraient-ils pas être réévalués ? Certaines décisions ne sont pas comprises par les familles. Des critères comme la propreté de la personne posent problème. En effet, des parents se battent, parfois pendant des années, pour rendre leur enfant quelque peu autonome et propre. Ils y voient la réussite d'un apprentissage. Mais comme il est propre, il leur est répondu qu'il n'est plus considéré comme de grande dépendance ! Ce raisonnement n'est pas tout à fait logique et n'est en tout cas pas bien compris par les familles. Quel est le mode exact de fonctionnement ?

Le plan d'investissement grande dépendance a été évoqué en question d'actualité le 23 septembre dernier. Où en est la

création des cent places promises ? Quel est le plan pluriannuel ? Où en est l'étude qualitative sur les besoins des personnes de grande dépendance ?

S'agissant du suivi des familles, tant le GAMP que les familles confrontées à la grande dépendance vivent des situations extrêmement pénibles. Les familles, souvent les mamans, se paupérisent et les services d'accompagnement, qui accomplissent un travail remarquable, sont débordés. Quel est le temps d'attente pour l'obtention d'un soutien de la part des services d'accompagnement ?

Plus spécifiquement, les familles qui comptent un enfant autiste doivent être formées à la communication avec leur enfant, cela pour permettre le développement de ce dernier et éviter qu'il ne devienne totalement dépendant à l'âge adulte. Comment est soutenue la formation des parents à des méthodes telles que l'Applied Behavior Analysis (ABA - Analyse appliquée du comportement) ou le Picture Exchange Communication System (PECS - système de communication par échange d'image) ? Comment se passe la formation des familles et du personnel dans les institutions spécialisées ?

Quel est le lien avec la Wallonie et la Flandre ? Depuis la régionalisation de la compétence de la politique des personnes handicapées, un accord de coopération lie la Commission communautaire française et la Région wallonne. Celui-ci a été modifié et renouvelé sous la législature précédente.

Qu'en est-il de l'évaluation de l'application de l'accord de coopération ? Il nous revient que le système prévu de convention prioritaire serait bloqué. L'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (Awiph) aurait fait savoir à certains parents qu'elle suspendait les attributions parce que la Région bruxelloise ne payait plus. Confirmez-vous cette information ?

Par ailleurs, qu'en est-il de l'accord de coopération avec la Région flamande ? Il existe un tel accord entre la Région wallonne et la Région flamande, mais il n'existe pas d'accord de ce type entre la Commission communautaire française et la Région flamande.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Je vous remercie pour vos deux interpellations. Elles font suite à la séance plénière de votre assemblée et à l'accueil du Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP), qui nous a expliqué la situation des personnes de grande dépendance. Vous m'interrogez dès lors sur les perspectives à venir pour ces personnes.

Une partie de vos interpellations se base d'abord sur une évaluation du besoin de places pour les personnes en situation de handicap, et en particulier pour les personnes en situation de forte dépendance.

Afin d'évaluer, entre autres, le nombre de personnes de grande dépendance et d'analyser le type de réponses à donner, l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée avait effectué un recensement, dont les résultats ont d'abord été présentés à Ixelles, ainsi qu'en Commission des affaires sociales.

La volonté du service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare) est à présent de creuser et d'étayer les constats, d'ores et déjà établis, au moyen d'une démarche qualitative. Un bureau d'études indépendant, Sonecom, a été choisi pour réaliser l'étude intitulée "Étude qualitative portant sur les besoins des personnes en situation de handicap de grande dépendance".

Celle-ci porte sur un échantillon raisonné de personnes résidant à Bruxelles, en veillant à la diversité des situations étudiées. L'essentiel des enquêtes doit être mené auprès des personnes en situation de grande dépendance ou auprès de leur(s) aidant(s) proche(s). L'enquête qualitative part du point

B.I.Q. N° 5 (2015-2016)

de vue des personnes concernées. Il s'agit de les entendre afin de comprendre au mieux la situation qu'elles vivent et la manière dont elles la vivent. L'enquête vise à mettre en évidence la diversité des situations de vie et l'hétérogénéité des populations de grande dépendance.

À propos du nombre de personnes de grande dépendance, la première étude faite par l'observatoire avait estimé, en extrapolant, le nombre de personnes grandement dépendantes. L'étude estimait le nombre de ces personnes à environ 3.500, soit en famille, soit déjà en institutions. Je dois insister à nouveau sur le fait que cette estimation est différente par son approche et sa méthodologie d'une évaluation du nombre de places à créer à Bruxelles pour les personnes en situation de handicap.

Sans vouloir être entièrement exhaustif, on peut avoir une idée du manque de places par demande en consultant le relevé des demandes introduites en 2014 auprès de l'Interface des situations prioritaires. À la fin de 2014, ce tableau concernait 115 jeunes et 160 adultes. Il détaille les demandes par typologie de handicap et par demande jour/nuite.

En l'occurrence, il s'agit des demandes exprimées, considérées comme pertinentes et prioritaires. Je peux communiquer ce relevé en annexe à ma réponse. Selon l'Interface des situations prioritaires, ce nombre est resté globalement constant depuis fin 2014.

On peut aussi avoir une idée du manque de places en connaissant le nombre de jeunes ayant 21 ans et demandant une dérogation pour rester au sein d'un établissement d'enseignement spécialisé. Il existe en effet un mécanisme de coopération entre l'enseignement spécialisé et le service Phare, qui se présente comme un sas donnant une solution temporaire. Pour l'année scolaire 2015-2016, il existe à cet égard 31 dérogations acceptées (avec 2 demandes supplémentaires potentielles en recours à la suite d'un refus). Ceci fait le lien avec l'interpellation de Mme El Yousfi sur les jeunes de 18 à 21 ans.

Ces deux approches du besoin existant nous amènent au constat que les besoins restent très importants et se présentent dans de nombreux domaines : à titre d'exemples, je citerais les personnes cérébrolésées, les enfants non-scolarisés, les polyhandicapés et les personnes âgées vieillissantes.

Concernant le Plan pluriannuel d'investissements, s'il importe d'agir, je tiens tout d'abord à rappeler le nombre de places qui ont été créées cette année. La déclaration de politique générale demandait explicitement de soutenir les projets en voie d'ouverture : Coupole de l'autisme à Jette, Centre d'hébergement occupationnel pour personnes polyhandicapées adultes (Hoppa) à Berchem-Sainte-Agathe et projets portés par l'asbl Farra.

À cet égard, dès le budget initial 2015, nous avons pu obtenir les moyens budgétaires pour ces projets :

- la Coupole de l'autisme s'était ouverte en mai 2014 avec quinze places en centre d'hébergement et quinze en centre de jour. Nous poursuivons avec attention l'accueil de ces personnes lourdement dépendantes ;
- le Centre Hoppa, avec 25 places en centre d'hébergement et 25 places en centre de jour, s'est effectivement ouvert le 1er octobre 2015 ;
- l'asbl Farra porte deux projets importants. Il s'agit d'abord du financement des travaux du projet Farra, rue de la Stratégie à Auderghem. Le bâtiment a pu être acquis au cours du premier semestre 2015 et les travaux ont à présent débuté. S'y ajoute le bâtiment de la rue du Méridien, qui sera réceptionné à la fin novembre, de sorte que le Centre d'hébergement pourra s'y installer d'ici la fin de l'année. Le nouveau centre de jour ouvrira au début de

2016 avec 25 places nouvelles et 3 places de court séjour.

Le gouvernement aussi a décidé d'augmenter les agréments :

- pour le centre de jour de l'Association nationale pour l'aide à l'intégration sociale (Anais), deux unités ;
- pour le centre d'hébergement pour enfants La Clé, trois unités supplémentaires ;
- pour le centre d'hébergement pour adultes les Foyers de l'Arche, quatre unités supplémentaires.

En outre, nous avons pu, cette année, dégager des budgets importants afin de poursuivre les ouvertures d'autres projets tels que la maison de répit L'Intermède à Berchem-Sainte-Agathe, ou créer des places, notamment à la maison La lune pour rêver à Watermael-Boitsfort (pour cinq personnes), sans oublier le renforcement des maisons Pilotis (pour deux fois cinq personnes).

Pour 2015, cela représente près de 90 nouvelles places effectives pour le service Phare, auxquelles il faut ajouter les ouvertures qui dépendent de la Cocom, dont l'ouverture de la Villa Pilifs (20 places en hébergement et 10 en centre de jour), ou les maisons de logement accompagné Pas-à-Pas et My Wish (6 places).

Voilà donc pour les réalisations effectives ou en voie d'ouverture imminente. La déclaration de politique générale prévoit que "dans le cadre de la grande dépendance, le collège établira une programmation pluriannuelle d'investissement".

Ce plan global s'inscrit aussi dans le respect de l'article 76 du décret inclusion. À mon initiative, le service Phare a dressé une circulaire en date du 27 mars 2015 à l'attention des centres de jour et d'hébergement ainsi qu'aux services d'accompagnement, afin de récolter les données en vue de la programmation et des demandes budgétaires. Les réponses ont été rassemblées par le service Phare qui a agi de concert avec le service patrimoine, infrastructure et gestion des bâtiments de la Commission communautaire française. Les réponses permettent de connaître l'état des projets susceptibles d'être menés par les centres et les services.

Il s'agit de plus de 20 millions d'euros d'investissement en termes de subventions d'infrastructures, et de 8 millions en termes de subventions pour les frais de fonctionnement récurrents.

Ce plan s'inscrit aussi dans le cadre du plan de mesures à prendre en faveur des personnes en situation de handicap de grande dépendance après la condamnation de la Belgique en 2013. Un avis a été demandé au Conseil consultatif, conformément au principe de consultation. Le plan y a été présenté et le conseil a rendu son avis le 1er juillet 2015.

Je suis bien consciente du fait que mes budgets sont toujours insuffisants face à l'ampleur des besoins constatés. L'un des défis sera donc d'obtenir des moyens afin d'assurer la mise en œuvre du plan global d'investissement. Nous sommes, bien entendu, au-delà du budget infrastructures annuel, qui est d'environ un million d'euros par an et sert principalement à maintenir le parc d'infrastructures existant aux normes architecturales et d'incendie.

À la suite de la condamnation de la Belgique, le gouvernement a adopté une série de mesures sous la dénomination "plan d'action grande dépendance". Par rapport aux diverses actions reprises dans ce plan, un état des lieux est en cours par un groupe de travail du Conseil consultatif et la présidente du GAMP est associée à ces travaux. Nous pouvons déjà nous avancer en disant que depuis 2013, le gouvernement a lancé une série d'actions positives, certes pas encore suffisantes, mais allant dans la bonne direction.

À titre d'exemple, le rôle de l'Interface des situations prioritaires a été mieux défini. Déjà en termes de dénomination, il a été convenu de donner ce nouveau nom à l'ancienne "cellule grande dépendance", car il correspond mieux à la mission effective et demandée. Il s'agit d'un

élargissement de la mission de base qui s'inscrit davantage dans la demande et les besoins de la personne et de ses aidants proches, plutôt que de se limiter à la stricte évaluation médicale d'une personne en situation de handicap.

Cet état des lieux attendu pour fin 2015 formulera des suggestions et des recommandations pour poursuivre nos efforts de prise en charge.

J'en viens à la coopération avec la Flandre et la Wallonie. Je rappelle qu'il n'y a jamais eu d'accord de coopération entre la Commission communautaire française et la Communauté flamande. Cependant, il y a lieu de tenir compte du principe de double territorialité de la Communauté flamande, qui s'étend à la fois en Région flamande et en Région bruxelloise.

Ainsi, un Bruxellois qui s'inscrit à la Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap (VAPH) peut bénéficier de toutes les interventions dispensées par la Communauté flamande. Pour ce qui concerne l'accueil des personnes domiciliées en Flandre dans les institutions qui dépendent du service Phare, il n'y a aucune restriction, pour autant que les conditions appliquées aux résidents bruxellois soient respectées.

C'est vis-à-vis de la Région wallonne que la situation est la plus compliquée. Un accord de coopération existait depuis 2008 et visait à garantir la libre circulation. Entré en vigueur avec un effet rétroactif de cinq ans à partir de 2003, il est échu depuis 2011. L'article 7 de cet accord stipulait que les prises en charges prioritaires sont limitées à quinze par partie contractante, ce maximum pouvant être modifié.

Au 1er octobre 2015, le nombre de conventions nominatives accordées à des Bruxellois dans des centres en Wallonie est de 28. En termes financiers, l'accord prévoyait un système complexe qui aboutissait de fait à un remboursement de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (Awiph) au service Phare à hauteur de 1.075.000 euros pour l'année 2011, au titre de compensation en agrément classique. Les places prioritaires prévues par l'accord étaient facturées séparément par la Région wallonne pour un montant de 1.200.000 euros pour l'année en cours.

Les deux cabinets se sont rencontrés pour élaborer les principes du futur accord de coopération et ont dégagé ce qui suit :

- la confirmation du principe de libre circulation ;
- le principe de la gratuité complète des prestations, en ce compris pour les conventions prioritaires ou nominatives ;
- chaque Région assume le coût des centres sur son territoire et, en conséquence, de la place qu'elle octroie, qu'elle soit attribuée à un Wallon ou à un Bruxellois ;
- un mécanisme de commission de coopération technique est installé afin de réguler les places nominatives accordées par les parties.

Des réunions ont eu lieu en vue de rédiger un projet d'accord de coopération sur cette base. Lors de ces réunions, il est apparu une réticence de l'Awiph, motivée par la crainte d'un surcoût financier pour son organisme. Une nouvelle réunion devrait avoir lieu dans les jours prochains, avant la Toussaint, réunissant les deux cabinets et les administrations concernées, pour mettre en œuvre les principes que je viens d'évoquer.

Nous espérons faire approuver par le gouvernement

francophone bruxellois le projet d'accord de coopération en première lecture. Il devrait ensuite être déposé au parlement, après avoir requis l'avis du Conseil d'État et du Conseil consultatif, section personnes handicapées.

Concernant la grille d'évaluation, c'est une des questions qui a été soulevée par les parents lors de l'accueil du GAMP. Cette remarque nous amène à relire le décret du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée. Son article 6 établit les conditions générales de la reconnaissance auprès du service Phare, à savoir "un handicap qui résulte d'une limitation d'au moins 30% de sa capacité physique ou d'au moins 20% de sa capacité mentale". Il s'agit de la première définition la plus importante qui ouvre le droit de créance à bénéficier des dispositions.

Le législateur a réservé quelques dispositifs plus avantageux pour les personnes de grande dépendance. L'article 2.3 définit la personne de grande dépendance comme "une personne en situation de handicap qui connaît une restriction extrême de son autonomie entraînant la nécessité d'une présence active et continue d'un tiers, d'aides et de soins".

Le législateur a demandé au gouvernement de fixer les attributs liés à ce statut. Un premier attribut octroyé et effectif est, dans le cadre des transports de la personne grandement dépendante, la possibilité de valoriser un certain nombre de trajets pour se rendre à une activité de loisirs (art. 27 du nouvel arrêté entré en vigueur le 1er juillet 2015).

Les autres attributs seront déterminés dans le cadre des arrêtés d'exécution du décret, notamment au travers de la grille d'évaluation des besoins en termes de prise en charge. Par là même, une subvention complémentaire pourra être octroyée aux centres d'hébergement ou d'activité de jour.

Il faut donc mettre la question posée à la lumière de la finalité de ces dispositions marquant une frontière entre un statut et un autre. Il faut souligner que la réponse à un besoin légitime formulé auprès du service Phare doit toujours être recherchée. La personne doit parfois être orientée vers le service le plus à même de s'occuper de son cas.

J'en viens aux aides aux familles monoparentales et au délai d'attente des services d'accompagnement. Le service Phare agréé et subventionne 22 services d'accompagnement, dont cinq sont spécialisés dans la grande dépendance : Ton-Services, SUSA, Madras, SAPHaM et La Braise. Les services d'accompagnement ont pour mission de répondre aux besoins des personnes handicapées en vue d'encadrer leur inclusion au sein de la société. Ils fournissent aux personnes qu'ils suivent ainsi qu'à leur famille l'accompagnement répondant à leurs besoins dans les actes et démarches de la vie courante.

En 2015, un budget de 300.000 euros supplémentaires a été accordé pour des politiques nouvelles, ce qui a permis d'étendre les agréments et missions de certains services. Cependant, la demande d'agréments supplémentaires est importante - et justifiée -, tant en ce qui concerne les personnes de grande dépendance que les personnes en situation de handicap.

Par essence, il est difficile, voire impossible, de répondre à la question de Mme Persoons en termes de temps d'attente pour un service d'accompagnement. Il s'agit vraiment de trajectoires personnelles et de personnes qui, parfois, trouvent une aide en dehors des services d'accompagnement reconnus par Phare.

En ce qui concerne la formation des enseignants et des professionnels, je souhaite tout d'abord insister sur l'importance des efforts consentis dans le cadre de l'annonce du diagnostic du handicap. Les familles sont souvent désemparées et il est impératif de répondre à leurs besoins dès la naissance de l'enfant. Je souhaite donc investir dès l'enfance dans la formation, le soutien et l'aide aux familles. Je veillerai à soutenir davantage les services d'accompagnement

tout au long de cette législature.

À ce titre, la Plateforme Annonce Handicap prend tout son sens puisqu'elle fournit une aide continue et un accompagnement précoce aux familles avec un enfant en situation de handicap. Nous avons soutenu cette initiative en cofinancement avec Cap 48 et la Région wallonne : 10.000 euros sur 55.000 euros en 2014 avec un chevauchement sur 2015.

Par ailleurs, l'équipe itinérante du service Organisation et coordination de l'aide précoce pour l'inclusion (Ocapi) apporte un soutien aux équipes de tous les milieux d'accueil agréés ou autorisés par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Le subsidé en 2015 avoisine les 70.000 euros répartis entre six services d'accompagnement, spécialisés en matière d'inclusion d'enfants dans des milieux d'accueil de la petite enfance.

Pour ce qui est de la formation, un premier rappel fait lors de la commission est de souligner que le caractère approprié ou adéquat de la formation renvoie à la question de la liberté pédagogique et qu'il n'entre pas dans l'intention du service Phare d'imposer telle formation plutôt qu'une autre. Cela vaut aussi pour les formations en Applied Behavior Analysis (ABA) et en Système de communication par échange d'images (PECS) évoquées dans l'interpellation de Mme Persoons.

En ce qui concerne la formation des professionnels, la formation des enseignants des écoles ordinaires ou spécialisées ressort bien entendu de la Communauté française et donc du ministère de l'Éducation.

Pour tous les travailleurs du secteur dépendant des subsides de fonctionnement du service Phare, il faut noter qu'une enveloppe globale de frais de formation est prévue annuellement et accordée à chaque centre. Il leur incombe en conséquence de dépenser cette enveloppe et de justifier de son utilisation adéquate, notamment dans le rapport d'activités. En revanche, le choix des thèmes est laissé à l'appréciation du secteur.

De manière plus spécifique, vos interpellations soulignent l'aide à la communication avec les enfants pour permettre leur développement. À cet égard, nous avons décidé de soutenir en 2015 cette initiative en accordant une subvention à l'association Inforautisme pour des formations de type PECS ou ABA pour un montant de 5.000 euros. Par cette subvention, le coût des formations pour les parents sera partiellement pris en charge.

Ces interpellations nous démontrent que même si, depuis quelque temps, des efforts considérables ont été accomplis - notamment sur le plan budgétaire - pour répondre aux besoins, il reste de nombreuses actions à mener. Il s'agit d'un défi de taille.

L'an prochain, nous ouvrirons un nouveau centre pour enfants non scolarisés dont la capacité sera de 25 places. Ce projet sera porté par l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA).

Cette décision témoigne du fait qu'avec le décret inclusion, je poursuivrai les efforts pour apporter une réponse adéquate à cette problématique. Le débat que nous aurons dans quelques semaines sur la question budgétaire nous permettra d'évaluer clairement la situation. Au niveau des places disponibles, j'ai été très claire mais ce débat nous renseignera également sur les projections pour l'année à venir.

Mme la présidente.- La parole est à Mme El Yousfi.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Je remercie la ministre pour ses réponses complètes. Dans ce dossier, deux moments importants nous attendent, à savoir la discussion budgétaire et l'état des lieux que nous recevrons à la fin de l'année, avec les recommandations formulées.

Le groupe de travail interministériel est-il toujours d'actualité ?

Quels ont été les résultats de ses réflexions ?

Vous avez cité les services actifs dans le domaine de l'aide aux familles. La question qui se pose est celle de la bonne information des familles concernées, mais aussi de la capacité de ces services de répondre à tous les besoins.

(Remarques de Mme Céline Fremault, ministre)

Pour ce qui est de la formation, j'entends bien la volonté du service Phare de respecter la liberté pédagogique. Cependant, des familles, notamment des familles monoparentales et donc souvent des femmes, sont obligées de payer elles-mêmes des formations coûteuses. Ne devrait-on pas associer les parents à une réflexion sur l'adéquation desdites formations aux besoins rencontrés ? Peut-être des formations ne répondent-elles plus aux besoins réels.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (FDF).- Je me réjouis de cette annonce de 25 nouvelles places. Néanmoins, je voudrais insister sur trois points.

Tout d'abord, pourrions-nous recevoir, ne serait-ce que pour préparer le budget, le plan et l'avis du Conseil consultatif relatifs à la circulaire du 25 mars dernier ?

Je me permets d'insister ensuite sur les difficultés des familles par rapport au service grande dépendance et au suivi, et spécialement à l'âge charnière de 21 ans. Pour les 31 jeunes qui ont une dérogation - et même ceux qui, arrivés à la limite, ne demandent pas de dérogation et vont arrêter à 21 ans -, il faut un suivi spécifique qui n'existe pas à ce jour. Pour en connaître, je peux vous dire qu'il y a plusieurs jeunes qui, à 21 ans, peuvent se débrouiller, rester seuls à la maison quand les parents partent travailler, mais ils allaient à l'école avant et l'on devient fou à rester entre quatre murs. Ils vont devenir grandement dépendants si aucune solution n'est trouvée. Je m'étonne de ces décisions - qui d'ailleurs ne sont pas comprises par les familles - de dire qu'ils ne sont pas en grande dépendance parce qu'ils ne sont pas méchants, ne cassent pas tout, restent assis devant la télévision... Cela n'en fait pas des personnes qui vivent. Et à ces familles, on dit juste qu'ils ne sont pas repris dans la liste de grande dépendance.

Nous avons une responsabilité en tant que pouvoir public. Les familles sont désemparées et ne savent pas à qui s'adresser. On leur dit qu'il n'y a plus de place dans les entreprises de travail adapté, qu'elles ne relèvent pas de la grande dépendance...

Ce dernier point devrait être évalué par les familles, à travers un questionnaire ou une rencontre. Par exemple, il faudrait rencontrer les 31 familles ayant une dérogation pour travailler avec elles sur la fin de la scolarité.

Ma dernière remarque porte sur les accords de coopération. Vous avez dit qu'en Wallonie, l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (Awiph) craint de devoir tout d'un coup beaucoup déboursier. Nos frontières administratives ne doivent pas exister. Si l'on trouve une solution adaptée pour nos enfants ou adultes handicapés, peu nous importe que ce soit au fond du Luxembourg ou dans le Brabant wallon ou à Bruxelles. Il nous faut vraiment tout débloquer.

Il en va de même du côté de la Communauté flamande. Des parents disaient que les personnes habitant dans la périphérie ont finalement plus de droits car elles sont reconnues par toutes les institutions flamandes pour les aides matérielles et peuvent également accéder aux institutions et aux centres reconnus par le service Phare. Les Bruxellois n'ont pas la même possibilité d'être en même temps reconnus par la Flandre et par la Commission communautaire française de la même façon. Chaque personne doit pouvoir bénéficier des droits devant être garantis à chacun. À nous, entités, de nous arranger au mieux pour prendre la problématique en charge.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- En ce qui concerne la demande du GAMP de voir le niveau fédéral se mobiliser sur cette question, j'ai eu l'occasion de rencontrer ses représentants. Ils m'ont dit avoir été reçus une fois par le Premier ministre ou son entourage mais il n'y a pas eu de suite. En tout cas, on peut constater que la conférence interministérielle (CIM) du handicap n'a pas été reconduite. Nous veillons pour notre part à entretenir un maximum de contacts avec M. Vandeurzen, Mme De Block et Mme Milquet dans le cadre de nos compétences, mais le niveau fédéral n'a pas reconduit la mise en place d'une conférence interministérielle.

Quant à l'aide aux familles, je suis d'accord avec vous : il reste difficile de faire circuler l'information. Elle doit donc être retravaillée bien qu'au sein du GAMP, les parents restent très mobilisés et connaissent parfaitement l'information.

Nous sommes également en train de prendre contact avec les écoles bruxelloises qui forment des assistants sociaux. Nous cherchons à savoir si l'information relative à cette problématique est suffisante. En effet, ces futurs assistants sociaux seront souvent en première ligne de toute une série de services. Disposent-ils aujourd'hui d'une connaissance suffisante des dispositifs ? Sans préjuger du résultat des contacts pris avec les écoles, je pense que la réponse est négative.

Mme Persoons, je ne peux joindre aujourd'hui au rapport le plan d'investissements et l'avis. En effet, nous rencontrons un problème quant aux normes comptables SEC 2010. Nous ne pouvons désormais plus financer un plan d'investissements comme nous le faisons auparavant. Nous devons dès lors trouver de nouvelles pistes de financement alternatives et un consultant a été désigné. Il faut donc me laisser un peu plus de temps pour vous répondre.

Concernant les 18-21 ans, je suis bien d'accord avec vous. Je me demande s'il ne serait pas utile de lancer une petite étude récapitulative quant aux thématiques spécifiques à aborder. Il me semble opportun de réaliser une note particulière sur cette tranche d'âge.

Enfin, vis-à-vis de l'Awiph, j'espère pouvoir vous donner assez rapidement de bonnes nouvelles. Je les appelle en tout cas de tous mes vœux et nous y mettons toute l'énergie nécessaire pour y arriver. Croyez bien que je fais tout le nécessaire auprès de mon collègue Maxime Prévot.

Mme la présidente.- Les incidents sont clos.

QUESTION ORALE

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Huytebroeck.

LE PLAN DE RELANCE DES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ

DE **MME EVELYNE HUYTEBROECK**

À **MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE**
DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme la présidente.- La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyn Huytebroeck (Ecolo).- Malgré les mesures prises dès 2009 pour remédier à leurs difficultés, et malgré le fait que certaines d'entre elles se redressent, les entreprises de travail adapté (ETA) éprouvent encore des difficultés à trouver des travaux à confier à leurs travailleurs les plus faibles. Elles souffrent de la tendance à la mécanisation des tâches et plusieurs ETA continuent de perdre des marchés, soit à la suite de délocalisations en faveur de concurrents souvent internationaux, soit à la suite d'un déménagement de

clients en dehors de la Région bruxelloise ou encore en raison d'une remise en concurrence de certains marchés qu'elles détenaient depuis de nombreuses années. En 2014, on comptait quelque 16.000 jours de chômage technique.

Le plan de relance adopté sous la précédente législature, qui a pour objet de continuer à soutenir les ETA dans cette période de crise économique en favorisant des projets destinés à relancer leurs activités, a permis ces dernières années aux ETA des investissements variés : achat de véhicules pour le déplacement des travailleurs, achat de divers équipements industriels, développement d'un plan de marketing, formations professionnelles, transformation d'un bâtiment pour une activité économique nouvelle, etc.

Mais pour l'instant, sauf modification intervenue entre-temps, l'allocation budgétaire du plan de relance des ETA a subitement disparu lors de la confection du budget initial 2015 de la Commission communautaire française. Il s'agit de montants pourtant vitaux pour la survie des ETA. Pour réparer cet oubli important, un arrêté de transfert de 200.000 euros à répartir entre les douze ETA devait être adopté dans le courant de l'année 2015. Or, il nous revient que celui-ci n'est toujours pas adopté, obligeant les ETA à plonger dans leur trésorerie pour avancer les sommes et mettant ainsi certaines d'entre elles en difficulté.

Quand cet arrêté sera-t-il prêt ? Peut-on espérer une adoption rapide ? Pourquoi avait-il disparu du budget 2015 ?

Pour 2016, un communiqué de presse nous annonce que le budget de la Commission communautaire française a été adopté. J'imagine donc que nous pourrions l'examiner très prochainement.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Vous vous inquiétez en premier lieu de la santé économique des ETA, en soulignant leur fragilité et le taux élevé de chômage économique en 2014. Je suis très attentive à ce sujet. À plusieurs reprises, je me suis d'ailleurs rendue sur place pour réaliser que ce sont de véritables entreprises. Il y a peu, j'ai visité l'asbl Travail & Vie. Je suis à un rythme de près d'une visite par semaine dans le secteur du handicap depuis un an.

Les personnes réalisent chaque jour un travail soigné, des projets de qualité dans des délais impartis, aux conditions du marché. Elles sont encadrées par des professionnels qui font preuve de compétences techniques mais aussi de compétences sociales reconnues. C'est une supervision qui assure une qualité de travail assez impressionnante.

Il s'agit d'offrir la possibilité à des travailleurs en situation de handicap d'avoir un véritable emploi aux mêmes conditions qu'un travailleur ordinaire, puisqu'il est titulaire d'un revenu qui lui est propre. Il n'est pas allocataire social. C'est une vraie valorisation de son action et de ses efforts.

Nous dénombrons douze ETA et 1.880 travailleurs équivalents temps plein. En tenant compte des temps partiels, des départs et des arrivées, ce chiffre est porté à 2.205 travailleurs physiques. Parmi ces derniers, 240 travailleurs ne sont pas subventionnés : 147 travailleurs d'encadrement et 93 de production. 339 travailleurs constituent le personnel encadrant subventionné. 1.626 travailleurs sont des personnes en situation de handicap.

Il s'agit d'un nombre de personnes important quand on sait que le handicap reste un facteur discriminant sur le marché de l'emploi et que la Belgique se situe au-dessous de la moyenne européenne, avec un taux d'emploi des personnes handicapées proche de 40% pour un taux d'emploi des personnes sans handicap de 66%. Ces chiffres proviennent

B.I.Q. N° 5 (2015-2016)

d'Eurostat.

Dans votre question, vous soulevez le nombre important de jours de chômage économique subis par les ETA. C'est vrai qu'il s'agit d'un phénomène qui persiste depuis 2008, 2009. On comptait 14.224 jours de chômage en 2012, 15.864 en 2013 et 16.723 en 2014.

Il est vrai que la persistance d'un chômage économique fort est un élément d'inquiétude. Pourtant, les ETA résistent et certains indicateurs économiques sont au vert. La preuve en est qu'après avoir réduit les quotas, à savoir le nombre d'emplois subsidiés par la Région bruxelloise, des ETA ont à nouveau demandé une augmentation de capacité de travail en 2015 : Les jeunes jardiniers, Citeco (anciennement ONA Entreprise) et Manufast. Le cas de Manufast est encourageant puisque cette entreprise a subi une restructuration en 2012.

Le quota maximal accordé en 2010 a connu une forte baisse en 2012, mais il remonte à présent. En octobre 2015, cinq emplois sur 1.400 peuvent encore être attribués aux ETA. Une nouvelle demande de quota est en cours d'analyse par le service Phare.

Nous avons l'intention de poursuivre notre soutien et de trouver de nouvelles niches. Je me suis personnellement battue pour que le projet Dev Up Team soit sélectionné par le programme du Fonds européen de développement régional (Feder). Il aidera à rechercher de nouvelles activités. Cela répond à l'inquiétude exprimée dans votre question quant au fait que les ETA souffrent d'une tendance à la mécanisation des tâches et de la concurrence étrangère. Le projet Dev Up Team bénéficie d'un montant de 600.000 euros pour 2016-2020 et sera lancé le 1er janvier 2016.

Vous évoquez l'apparent manque de crédit pour la subvention de crise ou le plan de relance. Je tiens à vous rassurer. La technique budgétaire utilisée les années précédentes a été d'alimenter, au moment de la confection du budget, un article Phare (08.02.05) affecté aux interventions dans la rémunération et les charges salariales des travailleurs des ETA. En cours d'exercice, un arrêté de transfert a été pris pour alimenter un autre article réservé aux initiatives, l'objectif étant de distinguer les moyens réservés aux ETA des moyens repris sous d'autres termes génériques d'initiative.

Prenons l'exemple de l'avis de l'inspecteur des finances lors de l'approbation de la subvention de crise en 2014. Ce dossier

impliquait l'acceptation d'un transfert de l'article budgétaire 08.02.05 vers l'article 03.02.01. Vous étiez en charge de cette matière à cette époque.

Dès lors, la pratique d'un transfert budgétaire était ancienne. Je souhaite donc vous rassurer : il n'y a pas lieu de croire que la subvention de crise a été oubliée ou a disparu en 2015. Elle a, comme en 2013 et en 2014, été intégrée dans des crédits prévus à l'article 08.02.05. En date du 8 juillet 2015, un arrêté de transfert a été adopté. Le crédit du budget initiatives est bien alimenté.

Le gouvernement a décidé par un arrêté daté du 22 septembre 2015 de subventionner la campagne de promotion des ETA et le renouvellement de son site internet à hauteur de 100.000 euros pour cette année. Elle invite les entreprises publiques et privées à entrer dans cette ère du "win-win", une perspective où le responsable d'achat est gagnant. C'est la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté francophones (Febrap) qui est responsable de cette campagne de promotion.

Un second arrêté de subvention dite de crise devrait être présenté avant la fin du mois. Il prévoit, comme chaque année, une subvention spéciale à chaque ETA, calculée au prorata des travailleurs classés dans les catégories d'évaluation E et F. Cependant, je ne peux pas vous communiquer la teneur de cet arrêté avant son adoption par le Collège.

Vous relayez la demande des ETA, dont la situation de trésorerie est tendue, de disposer au plus tôt des avances sur les investissements. J'entends bien cette demande qui m'est également parvenue. Elle fera l'objet d'une attention positive du service Phare.

Mme la présidente. - La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo). - J'entends bien qu'un arrêté doit encore être adopté. Nous nous reverrons de toute façon dans trois semaines.

CLÔTURE

Mme la Présidente. - Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La réunion est clôturée à 16 h 00.

